la loi sur l'extraction de l'or dans le Yukon, pipe-lines soit d'un ainsi que la loi sur l'extraction du quartz d'un pays à l'autre. dans le Yukon.

(La motion est a

M. Adamson: Le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer le projet de loi?

L'hon. M. Lesage: Un bill semblable figurait au Feuilleton de la dernière session, mais n'a jamais été adopté par la Chambre. Son but est de modifier la loi sur les terres territoriales de façon que l'administration, la direction et l'octroi de droits relatifs à l'extraction de l'or et du quartz dans le Yukon tombent désormais sous le coup de la loi et que se réalise ainsi l'uniformité entre les Territoires du Nord-Ouest et celui du Yukon.

M. Adamson: Il s'agit en tous points du même projet de loi?

L'hon. M. Lesage: En tous points.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1° fois.)

CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

NOMINATION DE LA MAISON GEORGE A. TOUCHE AND COMPANY COMME VÉRIFICATEURS

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports) demande à présenter le bill n° 9 concernant la nomination de vérificateurs pour les chemins de fer Nationaux.

M. Green: C'est le même bill que l'an dernier?

L'hon. M. Chevrier: Oui.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

LOI SUR LES PIPE-LINES

MODIFICATIONS RELATIVES AUX PIPE-LINES EXTRA-PROVINCIAUX, AUX PIPE-LINES APPARTENANT À DES SOCIÉTÉS, ETC.

L'hon. Lionel Chevrier (ministre des Transports) demande à présenter le bill n° 10 tendant à modifier la loi sur les pipe-lines.

M. Green: Le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer ce bill?

L'hon. M. Chevrier: Volontiers. L'objet de ce bill est double: premièrement, il vise à étendre l'autorité des membres de la Commission des transports à toutes les sociétés construisant des pipe-lines qui pénètrent dans d'autres provinces ou s'étendent au delà des limites d'autres provinces; et deuxièmement, d'exiger de ces sociétés qu'elles obtiennent du parlement des lettres patentes spéciales les autorisant à construire et exploiter lesdits

pipe-lines soit d'une province à l'autre, soit

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

AFFAIRES EXTÉRIEURES

IGOR GOUZENKO—COMPARUTION DEVANT LE COMITÉ DU SÉNAT DES ÉTATS-UNIS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Je désire poser une question au premier ministre. Le département d'État des États-Unis a-t-il fait de nouvelles démarches en vue d'obtenir qu'Igor Gouzenko soit autorisé à quitter le Canada afin de témoigner devant le comité sénatorial que dirige le sénateur Jenner? Revient-on sur la décision prise il y a deux semaines de refuser à Igor Gouzenko le droit d'aller aux États-Unis?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): J'ignore si d'autres observations ont été soumises. Je m'informerai auprès du ministère des Affaires extérieures, mais je n'ai eu aucun renseignement touchant de nouvelles observations.

M. Diefenbaker: Il s'agit d'un communiqué de presse émanant de Washington.

Le très hon. M. St-Laurent: Je le sais. Cependant les journaux publient souvent des dépêches qui n'ont aucun fondement dans les bureaux du ministère.

M. Diefenbaker: Je m'en rends compte.

LES CÉRÉALES

DEMANDE D'ÉTUDIER L'À-PROPOS DE VERSEMENTS ANTICIPÉS AU TITRE DU BLÉ ENTREPOSÉ SUR LES FERMES

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. H. Blackmore (Lethbridge): J'aimerais poser au ministre du Commerce une question dont je ne lui ai pas encore donné avis. Le ministre provoquera-t-il, immédiatement, un examen très complet de la situation actuelle en ce qui concerne les céréales de façon qu'il puisse se rendre compte s'il ne serait pas dans l'intérêt du Canada tout entier de voir à ce que soit avancé aux producteurs un premier versement fondé sur une évaluation d'au moins 75c. le boisseau au titre de tout le blé convenablement et obligatoirement entreposé sur leurs fermes?

Le très hon. C. D. Howe (ministre du Commerce): Le Gouvernement se tient en tout temps au courant de la situation évoquée par la question. Le jour où interviendra éventuellement une décision, il en sera fait part à la Chambre.